



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

Secrétariat général à  
l'immigration et à  
l'intégration

DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES  
ET DE LA DOCUMENTATION

# Infos migrations

Numéro 46 - janvier 2013

Etude

## L'accès aux emplois très qualifiés

*L'accès aux emplois très qualifiés est question de diplôme, mais aussi d'âge. Les personnes immigrées ou descendantes d'immigrés y accèdent moins fréquemment. Ces emplois sont inégalement répartis sur le territoire et par secteurs d'activités économiques. Diplômes, effets d'âge et de répartitions expliquent une large part des écarts d'accès par origine, mais pas la totalité. Les immigrés originaires des pays tiers semblent encore avoir un accès un peu plus restreint que les autres personnes d'origine étrangère, elles-mêmes en situation un peu moins favorable que la population sans lien à la migration.*

### L'accès aux emplois très qualifiés comme indicateur d'intégration

Comparer taux d'activité, d'emploi et donc de chômage entre population selon l'origine est un bon indicateur d'intégration. L'analyse du taux de chômage suivant l'origine est bien connue [Breem]. Mais d'autres indicateurs d'intégration, en relation avec le déclassement [Robin, Infos migrations N° 41], affinent l'analyse de l'insertion sur le marché du travail. C'est le cas du taux d'accès à un emploi très qualifié (ETQ).

### L'accès aux emplois très qualifiés est plus fréquent pour les personnes sans lien avec la migration

Les Français nés de parents nés français ont environ 20 % de « chances » de plus que les autres d'être en emploi très qualifié (25 % contre 21 %). En revanche, il y a peu de différences entre immigrés et descendants d'immigrés, quelle que soit l'origine.

Plus généralement, l'accès à l'emploi très qualifié est plus fréquent pour les hommes (27 %) que pour les femmes (21 %). L'analyse par sexe et âge montre que cet écart est peu marqué pour les jeunes générations venant d'accéder à l'emploi (25-34 ans). Il se creuse légèrement pour les adultes de 35 à 54 ans. L'essentiel de l'écart est concentré aux âges les plus élevés : les hommes ayant un emploi très qualifié restent plus fréquemment actifs et la proportion d'hommes âgés de plus de 60 ans, en emploi très qualifié, s'élève à 45 %. Un tel biais ne s'observe pas pour les femmes.

#### Les auteurs :

**Yves Breem  
&  
Juliette Robin**

**Chargés d'études  
à la division  
« Enquêtes et  
Etudes  
statistiques »**

**au DSED**

#### Encadré 1 : Nomenclature, champ, source

Les éléments méthodologiques sont présentés en détail dans [Robin]. Pour faciliter des comparaisons internationales, les nomenclatures « ISCO » et CITE sont utilisées.

La population étudiée est âgée de 25 à 64 ans, en emploi et a achevé ses études initiales. Les Français nés de parents français représentent 84 % de cette population, les 16 % se répartissant assez équitablement suivant les générations et origines (les descendants d'immigrés des pays tiers sont toutefois un peu moins nombreux). Dans cette étude, sont distingués les immigrés ou descendants suivant que leurs origines sont d'un pays de l'espace économique européen (EEE) ou non (pays tiers).

L'emploi très qualifié (ETQ) est défini par les catégories 1 et 2 de la nomenclature « ISCO ».

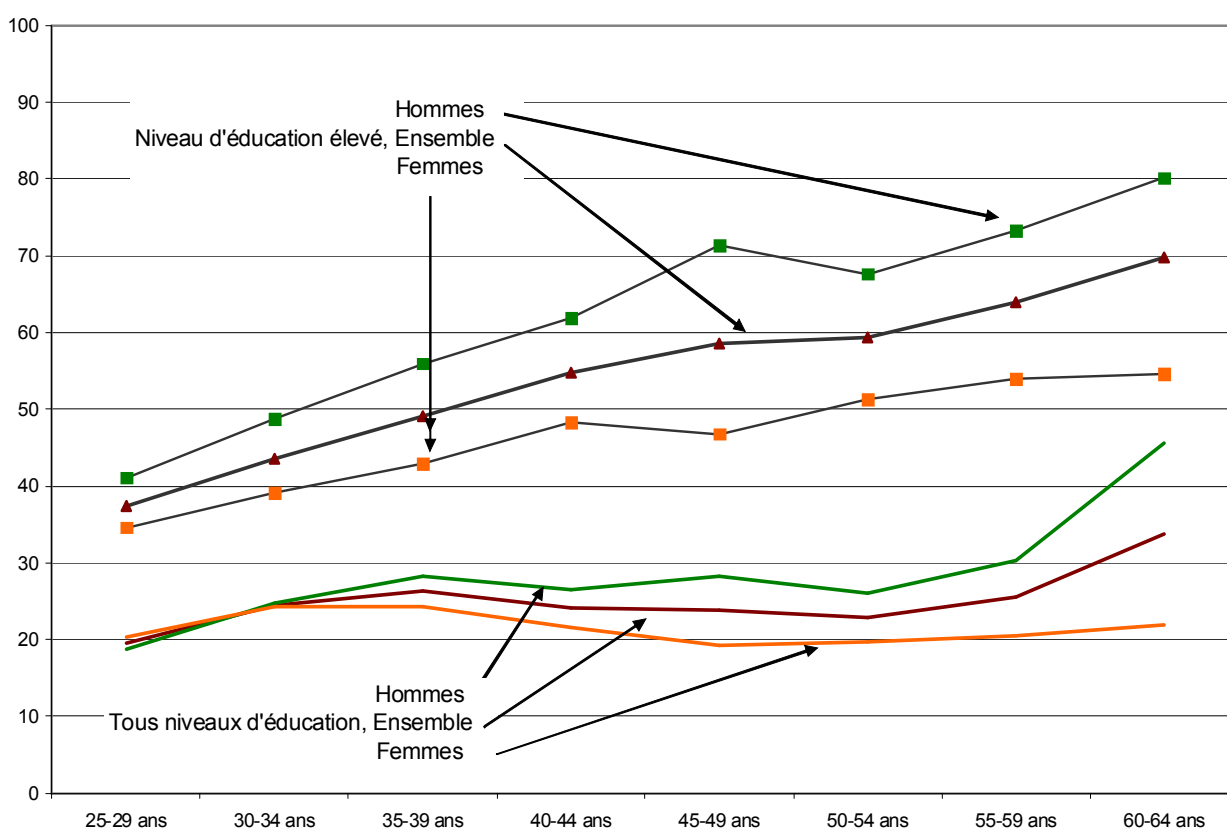
Sont dit services administrés les secteurs comprenant les administrations, l'éducation, la santé et l'action sociale.

On appelle unité urbaine, une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants. Sont dites grandes unités urbaines, celles d'au moins 100 000 habitants.

## L'effet du diplôme est, pour toute la population en emploi, largement prépondérant

Il semble naturel de faire le lien entre emploi très qualifié et niveau d'études élevé, même si la discordance entre ces deux notions existe et provoque le déclassement [Robin]. L'effet de diplôme est prépondérant (cf. Graphique 1). Une personne très diplômée est plus souvent en emploi très qualifié, indépendamment du sexe et de l'âge. Cependant, l'adéquation diplôme-emploi n'est pas absolue. Plus les personnes sont âgées, plus elles ont accès aux emplois très qualifiés, d'autant plus si ce sont des hommes. A diplôme égal, ils ont davantage de chances, les femmes compensent cette situation en étant plus diplômées, notamment les plus jeunes. L'âge ne joue plus que très peu après 50 ans pour les femmes, même très diplômées : leur taux d'accès plafonne aux alentours de 55 %. Au-delà de l'âge, l'effet d'ancienneté dans l'entreprise permet d'observer des expériences spécifiques pouvant donner lieu plus facilement à des promotions internes. La part d'accès aux emplois très qualifiés croît faiblement avec l'ancienneté dans l'entreprise (de 23 % pour moins de 2 ans d'ancienneté à 26 % pour une douzaine d'années), puis plafonne. Il semble donc y avoir des effets combinés âge – ancienneté.

**Graphique 1 : Part d'accès aux emplois très qualifiés selon l'âge, le sexe et le niveau d'éducation (en %)**



## Les emplois très qualifiés sont diversement répartis suivant les secteurs d'activité

Pour faciliter l'analyse, l'emploi est détaillé suivant cinq secteurs, de taille (nombre d'employés) à peu près égale, hors les services « administrés » (soit l'administration, l'éducation, la santé et l'action sociale). Les secteurs sont définis par densité croissante en emplois très qualifiés. La répartition des actifs dans ces secteurs, suivant leurs caractéristiques d'âge, de sexe, de niveau d'éducation, est très variable (cf. Tableau 1). La correspondance entre secteur « dense en ETQ » et dense en employés disposant de diplômes élevés est imparfaite : les effets de secteurs sont importants dans l'étude du déclassement. Le secteur le plus dense en emplois très qualifiés regroupe les services très qualifiés (techniques, juridiques, scientifiques, ...) et celui de la finance. Ce secteur emploie pour plus de la moitié des personnes très diplômées. Tant les descendants que les immigrés d'origine des pays tiers y sont surreprésentés, d'environ 25 % (cf. Tableau 2). Mais ils sont sous-représentés dans le secteur des services administrés incluant les fonctions publiques, un peu moins dense en emplois très qualifiés. Les trois autres secteurs emploient majoritairement des personnes diplômées au niveau intermédiaire. Les immigrés d'origine d'un pays de l'EEE sont fortement surreprésentés dans le secteur « agriculture, construction, services divers » (donc plutôt non qualifiés), tandis que les immigrés d'origine des pays tiers sont plus fréquemment employés dans le commerce, les transports, les hôtels. Ces derniers ont un moindre accès à la fonction publique et certains métiers très qualifiés ne peuvent s'exercer qu'avec un diplôme français (médecin par exemple). L'information sur les métiers réglementés et les procédures de reconnaissance de diplôme est effectué en France par le centre ENIC-NARIC France (<http://www.ciep.fr/enic-naricfr/index.php>).

**Tableau 1 : Caractéristiques des secteurs d'activités (en %)**

	Agriculture, construction, services divers (dont "aux personnes")	Industrie et immobilier	Commerce, transport, hôtels, restaurants	Services administrés	Finance, services qualifiés, informatique	
<b>Part du secteur</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>21</b>	<b>31</b>	<b>16</b>	
<b>Part de l'ETQ</b>	<b>11</b>	<b>20</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>42</b>	
Education	Haut	19	28	23	43	52
	Intermédiaire	52	48	52	38	31
	Bas	29	24	25	19	17
Sexe	Hommes	63	70	58	33	55
	Femmes	37	30	42	68	45
Unité urbaine	Paris	14	12	18	16	30
	Grandes unités urbaines	20	23	27	29	30
	Autres (y compris rural)	66	65	55	55	40
Age	Moins de 44 ans	52	54	59	51	63
	Plus de 45 ans	48	46	41	49	37

**Tableau 2 : Répartition par origine dans les secteurs d'activités (en %)**

	Agriculture, construction, services divers (dont "aux personnes")	Industrie et immobilier	Commerce, transport, hôtels, restaurants	Admisnitrations, éducation, santé	Finance, services qualifiés, informatique
Français de parents nés français	15	16	21	33	16
Immigrés de l'EEE	33	15	19	18	16
Immigrés des pays tiers	20	11	28	20	21
Descendants de l'EEE	17	17	22	27	17
Descendants des pays tiers	13	11	25	30	22

L'accès aux emplois très qualifiés suivant l'origine se comprend mieux en prenant en compte les répartitions suivant cinq facteurs : l'âge, le niveau d'éducation, le secteur d'activité et le lieu de résidence (unité urbaine et distinction zone urbaine sensible (ZUS) ou non). Pour ce faire, des analyses des contributions des divers facteurs (séparées puis globales, cf. Encadré 2), sont réalisées. Il reste, quelque soit l'origine, un écart non expliqué mais moindre que l'écart brut.

## Le poids des principaux facteurs "explicatifs" du moindre accès aux emplois très qualifiés suivant les origines

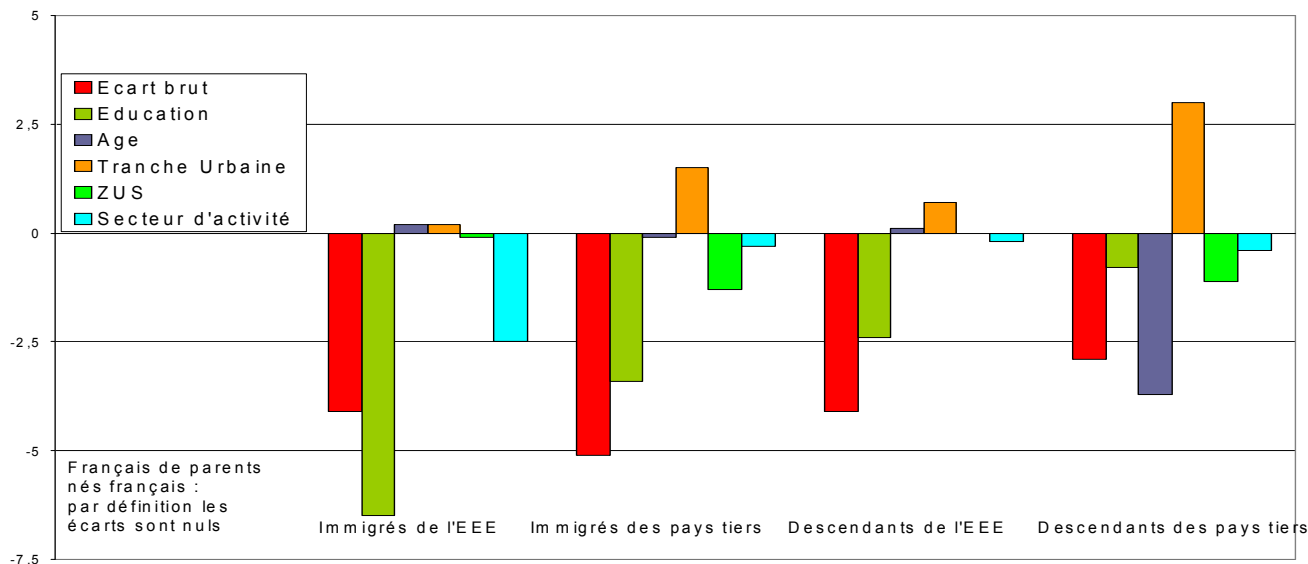
Le moindre accès des immigrés originaires de l'EEE s'explique d'abord par de moindres niveaux de diplômes. Si l'on corrigeait de cet effet, ces immigrés se retrouveraient même en situation plus favorable que les Français de parents nés français. L'écart brut est de 4 points, la contribution du niveau d'éducation de 6,5 points (cf. Graphique 2). De plus, la répartition par secteurs d'emploi leur est défavorable. Ils sont bien plus souvent employés dans le secteur « agriculture, construction, services divers », où l'on trouve plus fréquemment des personnes peu qualifiées à bas niveau de formation. En parallèle, ils sont sous-représentés dans les services administrés, secteur rassemblant une forte proportion de personnes très diplômées. Ces facteurs « diplôme » et « secteur » interagissent, alors que les trois autres contribuent peu.

Les immigrés des pays tiers sont surtout pénalisés par leurs moindres qualifications, quoique dans une moindre mesure que pour les immigrés de l'EEE. Leur lieu de résidence conduit à des contributions de sens opposés. Ils habitent plus souvent dans les grandes aires urbaines ou à Paris, ce qui joue favorablement. Mais ils vivent également plus souvent en ZUS, ce qui a un effet défavorable. Bien qu'ils se répartissent assez différemment des Français de parents nés français par secteur, cet effet joue assez peu. En effet, ils sont un peu plus nombreux aussi bien dans le secteur « agriculture, construction, services divers » que dans le secteur « finance, services qualifiés, ... ».

Les descendants d'immigrés des pays de l'EEE sont aussi pénalisés par leurs moindres qualifications, mais ils sont encore un peu favorisés du fait de leur lieu de résidence (plus souvent dans les grandes aires urbaines, sans être particulièrement présents dans les ZUS). Cependant, ce facteur joue assez peu et les facteurs d'âge et de secteur encore moins. Les descendants se répartissent, en effet, dans les secteurs de façon similaire aux Français de parents nés français. Bien qu'ils soient moins présents dans les services administrés, qui incluent la fonction publique [Schreiber et alii], ils sont, par contre, plus fréquemment dans le secteur « finance, services qualifiés... » qui concentre le plus les emplois très qualifiés.

Enfin, les descendants d'immigrés des pays tiers sont dans une situation plus complexe. L'âge pourrait à lui seul expliquer l'écart (l'écart brut est de 3 points, la correction d'âge un peu supérieure). En effet, ces personnes sont bien plus jeunes que les personnes d'autres origines, cette jeunesse relative expliquant aussi le faible effet de qualification [Breem-Robin]. L'effet « ZUS » est comparable à celui observé pour les immigrés de même origine. Par contre, leur concentration dans les grandes aires urbaines est assez forte et devrait au contraire favoriser leur accès aux emplois très qualifiés.

**Graphique 2 : Contributions à l'accès aux emplois très qualifiés (en points)**



## Encadré 2 : Calcul d'une ou de plusieurs contributions

Lorsqu'une variable d'intérêt (ici l'accès aux ETQ) prend des valeurs différentes pour deux sous-populations, il faut déterminer si l'écart tient à un lien simple ou indirect. Ici, l'accès aux emplois très qualifiés diffère suivant l'âge et l'origine, et on sait que la répartition par âge est différente suivant l'origine. On décompose donc l'écart en la part liée à la différence de répartition par âge et le reste. Ce reste est attribué à toutes les autres caractéristiques, connues et inconnues qui diffèrent entre les deux sous-populations, dont l'effet d'origine. S'il y a plusieurs facteurs, on peut calculer la part de chaque contribution ou la part de la contribution de l'ensemble des facteurs considérés. Cette dernière n'est pas la somme des autres, car des effets croisés sont souvent à l'œuvre (ici par exemple, niveau d'éducation et âge).

L'analyse « multivariée » est alors utilisée pour déterminer la part attribuable à chaque facteur, indépendamment des autres, le résidu mesurant la part d'ignorance. Il est toutefois difficile d'attribuer la part d'ignorance à tel ou tel facteur, par exemple la discrimination. Enfin, et même si l'écart résiduel est nul, il est également impossible de juger que la totalité du phénomène étudié a été « expliqué ». Il se peut en particulier que divers effets inconnus se compensent, mais il faut aussi prendre en compte les erreurs inévitables de méthode.

## Pour en savoir plus

BARADJI Eva, IDMACHICHE Salah et SCHREIBER Amandine, « Les descendants d'immigrés dans la fonction publique », in Insee Références, Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012.

BREEM Yves, « L'insertion professionnelle des immigrés et de leurs descendants en 2010 », Infos Migrations n°31, 2012.

BREEM Yves et ROBIN Juliette, « Les populations très diplômées », Infos Migrations n°45, 2012.

JUGNOT Stéphane, « L'accès à l'emploi à la sortie du système éducatif des descendants d'immigrés », in Insee Références, Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012.

Pour une bibliographie complète, voir Infos Migrations n°41, ROBIN Juliette, « Comment mesurer le déclassement ».

Ministère de l'intérieur  
Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration  
Place Beauvau 75800 Paris cedex 08  
<http://www.interieur.gouv.fr/Immigration/statistiques-et-documentation>

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard

Rédacteur en chef : Gérard Bouvier

Maquette : Evelyne Coirier

Infos migrations

n° 46 - janvier 2013

L'accès aux emplois très qualifiés